

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00117

Numéro SIREN : 947 785 564

Nom ou dénomination : 4J EXPRESS

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/021246

4J EXPRESS

Société à responsabilité limitée au capital de 2 100 euros

Siège social : 1 avenue Georges Pompidou

69800 SAINT PRIEST

947 785 564 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ

POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

4J EXPRESS

EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 5 avril 2023, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- la société a débuté son activité le 2 novembre 2022 et son premier exercice sera clos le 31 décembre 2023 ; les comptes intermédiaires de la société arrêtés au 31 mars 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité de ma part, font apparaître un chiffre d'affaires de 33 k€, un résultat net positif de 10 k€, des capitaux propres positifs de 12 k€, un endettement de 17 k€, couvert par un actif circulant s'élevant à 29 k€. La trésorerie est excédentaire et son montant s'élève à 4 k€.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

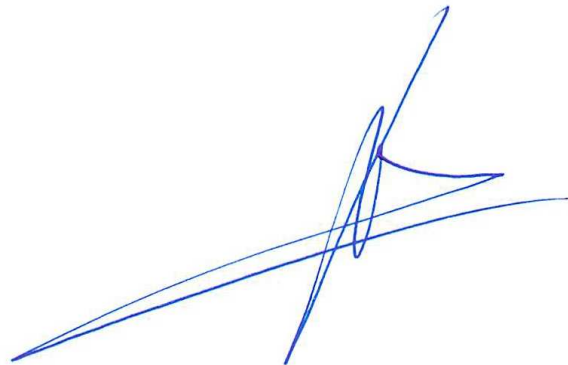
La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observations de ma part.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Dardilly, le 6 juin 2023,

LAPEYROUSE AUDIT

Commissaire aux comptes et à la transformation



Xavier BOUSQUET